



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

Évreux, le 15 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcement de l'axe électrique entre l'Eure (27) et la Seine-Maritime (76) : la concertation est lancée

Afin d'accompagner la transition énergétique du pays, la Normandie a un rôle essentiel à jouer et plus particulièrement l'Eure et la Seine-Maritime. Ces deux départements sont au carrefour de flux électriques à la fois pour accueillir de nouvelles productions électriques décarbonées et acheminer l'électricité ainsi produite vers les lieux de consommation, ainsi que pour satisfaire la demande des industriels seinomains et eurois qui électrifient leurs usages. Dans cette perspective, un renforcement du réseau électrique dans cette zone est nécessaire.

Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) porte donc un projet de création de cinq nouveaux ouvrages électriques entre Rougemontiers (Eure) et les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre (Seine-Maritime) pour une mise en service d'ici fin 2029.

Concrètement, il s'agit :

- d'une ligne aérienne 400 000 volts, d'une trentaine de kilomètres, entre Rougemontiers et la zone industrielle de Port-Jérôme ;
- d'une ligne souterraine 225 000 volts, d'environ 25 kilomètres, entre les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre ;
- de trois postes électriques 225 000/400 000 volts dans les zones industrielles de Port-Jérôme et du Havre.

Une fois ces travaux réalisés et les nouvelles installations en service, la ligne 225 000 volts existante entre Rougemontiers et Port-Jérôme sera retirée.

Un projet concerté avec le territoire

Ce projet, mené par RTE, fait l'objet d'une concertation, menée sous l'égide de Simon Babre, préfet de l'Eure, désigné préfet coordonnateur pour les deux départements, en vertu de la circulaire du 2 septembre 2002 dite « circulaire Fontaine ». Cette concertation associe les élus et parties prenantes concernés.

Ils ont été conviés à une première réunion le 13 novembre 2023 qui a permis de :

- Présenter la justification et les principales caractéristiques techniques du projet ;
- Valider l'aire d'étude du projet, qui correspond à une zone géographique suffisamment étendue pour n'exclure aucune solution viable en matière environnementale, technique et économique.

125 parties prenantes dont 44 communes, les intercommunalités, les chambres consulaires, les services de l'État concernés, les parlementaires et des associations environnementales et d'usagers, les fédérations de chasse et de pêche, ont été conviées à participer à cette instance.



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

Conformément au code de l'environnement, **une concertation du public est organisée durant 8 semaines du 27 novembre 2023 au 19 janvier 2024** pour permettre au public de s'informer et de participer à l'analyse des différents fuseaux possibles pour les installations électriques au sein de l'aire d'étude validée.

Afin de faciliter la participation des habitants du territoire, différentes modalités d'expression sont prévues : réunions publiques, un site internet dédié à la concertation et possibilité de contribuer par voie postale. Ces deux concertations doivent permettre d'échanger avec les acteurs des territoires en amont du dépôt des procédures administratives et de définir, in fine, l'emplacement précis des ouvrages électriques.

Pour plus d'information sur les modalités de la concertation, veuillez consulter les documents dédiés :

- *Plaquette de présentation du projet*
- *Dépliant de la concertation avec coupon T pré affranchi*
- *Flyer de présentation du dispositif de participation du public.*

Site du projet :

www.rte-france.com/projets/nos-projets/transition-energetique-boucles-seine#Leprojet

Contact presse - Préfecture de l'Eure

Marie-Cécile TREMOULET

marie-cecile.tremoulet@eure.gouv.fr

Tél. 06 32 48 94 50

Contact presse - RTE

Isabelle MULLET WYTTYNCK

isabelle.wyttynck@rte-france.com

Tél. 06 71 88 95 68